

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3340)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rien ne justifie en l'état actuel de prolonger la sortie de l'État d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} avril 2021.